



Doc. 13588  
29 septembre 2014

## Le fonctionnement des institutions démocratiques en Géorgie

### Amendement<sup>1</sup> n° 1

Dans le projet de résolution, au paragraphe 15, remplacer les mots « de la population meskhète déportée » par les mots suivants :

« des Turcs meskhètes déportés ».

#### *Note explicative*

Cette population a toujours été appelée « Turcs meskhètes » ou « Turcs ahiska » dans les précédents documents de l'Assemblée et dans des textes d'autres organisations internationales. Il n'y a aucune raison de nier l'identité de cette population.

#### *Déposé par:*

DİŞLİ Şaban, Turquie, PPE/DC  
DENEMEÇ Reha, Turquie, GDE  
ERKAL KARA Tülin, Turquie, GDE  
SELVİ Ömer, Turquie, GDE  
SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, GDE  
TÜRKEŞ Tuğrul, Turquie, GDE

---

1. 2014 - Quatrième partie de session

